

L'an deux mil seize, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Antoine CAMPAGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Votants : 14

Présents : 10

Antoine CAMPAGNE, Chantal BONNIN, Danielle AUDOIN, Christian AUDOIN, Marina WINTERS, Isabelle PILLETTE, Cécile GREZ, Pascal DEBAUD, Stéphane PRADILLON, Yacine HOFFMANN

Pouvoirs : Annaïck ALVAREZ FLORES

Pascal BOURDIER

Emilie FAVART

Odile IMBENOTTE

Absents : Laurent ROBBE, Christophe HELLEBUYCK, Mathieu GODEAU, Maxime MARCO, Marie-Anne VIVANCO

Secrétaire de séance : Marina WINTERS

2016-04-26 Demande de subvention « Fonds de soutien à l'investissement public local » – Réaménagement de la Place du Marché et de ses abords

Monsieur le Maire rappelle qu'il est indispensable de réaliser rapidement des travaux dans le centre-ville, conformément au Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des espaces publics (PAVE).

L'estimation actuelle pour la réfection de la Place du Marché, la Rue du Commerce, la rue Saint-Pierre et la Rue de Montrésor, axes principaux du centre-ville, s'élève à 256 611.90€ HT. La maîtrise d'œuvre, quant à elle, s'élève à 2975€ HT.

Il précise que les mesures adoptées par la loi de finances pour 2016 concrétisent le volontarisme du gouvernement en matière d'investissement public, par la progression très sensible de dotations de l'Etat et l'assouplissement des conditions d'utilisation de certains d'entre eux.

L'effort de l'Etat se traduit par la mobilisation d'une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaire pour 2016 en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements. Cette enveloppe est répartie, d'une part, entre la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR, et d'autre part un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre.

Il propose donc à l'ensemble des élus de solliciter une subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local pour le réaménagement de la Place du Marché et de ses abords, dans le respect des règles de plafonnement à hauteur de 80%.

Le plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes prévisionnelles (subventions sollicitées)	
Bureau d'étude	2 975.00€	Préfecture – DETR 2016	100 000€
Travaux de voirie	226 341.90€	Préfecture – Fonds de soutien	29 669.52€
Mobilier, borne électrique et signalétique	27 920.00€	Conseil Régional	78 000€
Plantations	2 350€	Autofinancement	51 917.38€
TOTAL	259 586.90€	TOTAL	259 586.90€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter des subventions aussi élevées que possible aux différentes instances,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de ce dossier.

2016-04-27 Demande de subvention – Eclairage public

Monsieur le Maire rappelle qu'une première tranche de travaux d'amélioration de l'éclairage public a été lancée en 2015, essentiellement dans le lotissement « Champ Rigault ».

Conformément au budget primitif voté le 24 mars 2016, il convient de :

- terminer le lotissement « Champ Rigault » - 16 620.25€ HT (19 944.30€ TTC)
 - mettre en sécurité plusieurs armoires – 7 028.00€ HT (8 433.60€ TTC)
 - créer un point d'éclairage supplémentaire rue des Caves – 646.00€ HT (775.20€ TTC)
 - installer un coffret électrique à la Halle aux Moutons – 2 154.60€ HT (2 585.52€ TTC)
 - installer un coffret électrique sur la Place du Marché – 2 154.60€ HT (2 585.52€ TTC)
 - créer l'éclairage du Chemin de la Montée de la Route – 6 446.20€ HT (7 735.44€ TTC)
 - changer les lanternes de la Place du Marché – 5 210.00€ HT (6 252€ TTC)
- Soit un montant total de travaux de 40 259.65€ HT (48 311.58€ TTC)

Il propose à l'ensemble des élus de solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles afin de financer ces travaux de réfection et d'amélioration de l'éclairage public.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter des subventions aussi élevées que possible aux différentes instances,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de ce dossier.

2016-04-28 Modification des représentants auprès de la Communauté de Communes Loches Développement – Commission « Régie eau-assainissement »

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2014-14-99 en date du 12 novembre 2014 par laquelle le conseil municipal a élu les différents représentants au sein de la Communauté de Communes Loches Développement.

Il indique qu'il est nécessaire de modifier les représentants communaux de la commission « régie Eau et Assainissement ».

Pour rappel, M. Antoine CAMPAGNE a été désigné titulaire et Mme Danielle AUDOIN a été désignée suppléante.

Il demande à ce que cet ordre soit modifié ainsi :

Mme Danielle AUDOIN titulaire et M. Antoine CAMPAGNE suppléant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNER Mme Danielle AUDOIN titulaire et M. Antoine CAMPAGNE suppléant de la commission CCLD « Régie eau-assainissement »,
- AUTORISER le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de ce dossier.

Séance levée à 20h30